

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 mars 2026

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 038-213803570-20260327-DEL202633SERENE-DE

L'an deux mil vingt-six, le vingt – sept mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-trois mars deux mils vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUMOUCHEL, Maire.

PRESENTS : Frédéric DUMOUCHEL, Emilie CHAISSAN, Christophe VAGINAY, Chrystelle GERLAND, Jean-Marie BOSCH, Marie-Pierre MANGE, Patrick DUBOIS, Fabienne COTTAZ (arrivée à 19h36), Grégory JACQUOT, Séverine VENNITTI, Julien COLAS, Malika ELQOBAI, Norman APOSTLE (arrivé à 19h37) , Danièle PRIMARD, Amaury COCHET (Arrivé à 19h43) , Sylvie LAVIEILLE, Joël EMONET, Anne-Céline BLONDEL, Laurent CHAISSAN, Coralie VERNEY, Michael PRIMARD, Jean-Philippe MONIN-BONNARD

Secrétaire de séance : Emilie CHAISSAN

| |
|--|
| Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 |
|--|

DEL 2026 33 Autorisant le Maire à signer la convention concernant des servitudes avec ENEDIS sur la parcelle AD 80 (Votée à l'unanimité)

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :
- Convention de servitudes

Commune de SAINT-ANDRE-LE-GAZ
Section : AD n° : 80

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire ou son représentant à

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant. La présente convention est annexée à la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 30/03/2026 ;

Le Secrétaire,
Emilie CHAISSAN



Le Maire,
Frédéric DUMOUCHEL

